

Nantes, le 01 avril 2020

À Monsieur le directeur de région TER Pays de la Loire
À Monsieur le directeur de l'Infrapôle Pays de la Loire
À Monsieur le directeur de l'Infralog Bretagne-Pays de la Loire
À Madame la directrice de l'EIC Pays de la Loire
À Monsieur le directeur du CIM
À Monsieur le directeur du Technicampus
À Madame la directrice de l'ESV TGV Bretagne-Pays de la Loire
À Monsieur le directeur DSI Voyage.

Objet : « *Recommandations en matière de congés et de repos pendant la période de crise sanitaire* ».

Madame, Monsieur,

Le 31 mars dernier, la direction des ressources humaines groupe a édité une note de recommandations. Cette note se voulait préciser « *les règles habituelles en matière de gestion des congés afin d'assurer à tous les salariés un traitement équitable de leurs situations individuelles* ».

Mais bien plus que ce simple rappel, cette note se veut aussi établir de nouvelles règles spécifiques à la période de crise sanitaire ! Règles qui auraient pour but d'imposer le dépôt de repos (RN, RU, RQ...) acquis en compensation des contraintes imposées par la production ferroviaire et la continuité du service public (horaires décalés, atypiques, travail de nuit, dimanches et fêtes, etc..). Ainsi qu'aux congés, acquis pour permettre aux salariés d'avoir accès aux loisirs, aux vacances, au temps libre etc.

C'est d'autant moins tolérable que cette mesure reviendrait à signifier aux cheminot-es qu'ils sont confiné-es à domicile pour convenances personnelles et non par responsabilités collective. C'est enfin un signe de désaveu fort de la direction alors que l'ensemble de la famille cheminote œuvre depuis le début de cette crise pour que le service public ferroviaire, dans l'ensemble de ses composantes Fret et Voyageurs, continue à exercer ses missions essentielles pour la Nation.

Pire, il se laisserait entendre que ceci serait issu d'un accord entre organisations syndicats et direction du groupe lors d'une téléconférence !

C'est MENSONGER ! Et pour sûr, il n'y a pas l'accord de la CGT !

Sachez que la « reprise de l'activité à l'issue de la période de confinement » ne se jouera pas sur la capacité des directions locales à avoir réquisitionné 5 journées à ses agents, mais bien sur notre capacité collective à mobiliser l'ensemble de nos ressources humaines et matérielles pour reprendre une activité normale et rouvrir les lignes fermées à la circulation.

Malheureusement, nos difficultés à répondre aux besoins de la nation auront pour cause les politiques néfastes que vous menez depuis de trop longues années. Elles nous privent de 20 000 de cheminot-es qui vont crucialement faire défaut demain et la désorganisation de la production est maintenant structurelle, induisant de grave dysfonctionnements et une absence totale de pilotage métier.

Aussi, nous vous informons que la CGT refuse ce dispositif et vous demande de ne pas appliquer ces règles qui ne sont pas des obligations mais bien des préconisations. Aussi, vous avez toutes latitudes pour décider de ne pas les mettre en œuvre.

Nous sortons d'un conflit de plus de 50 jours de grève pour entrer dans ce confinement très anxiogène pour beaucoup de cheminot-es. Nous vous alertons sur l'explosion sociale qui découlerait de l'application de ces propositions. Depuis ce matin, dès réception de ces informations, les esprits se sont échauffés. Les réseaux sociaux sont également en ébullition. La polémique est en route et la grogne enfle au fil des heures.

Nous ne souhaitons pas que la reprise du travail se fasse sous pression et sous tension sociale. La CGT ne soutiendra pas la direction dans ce choix de perte de repos.

Dans l'attente que vous renonciez à ces dispositions, je vous prie de croire, Mme la directrice, M. le directeur, en mes sentiments les plus respectueux.

Olivier Guix

Secrétaire Général du Secteur CGT des cheminot-es des Pays de la Loire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Olivier Guix', written in a cursive style with a large initial 'O' and 'G'.